

LES PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES : LES CAS LES PLUS FRÉQUENTS D'IMPOSITION

Mise à jour le 18.08.25

OBJECTIFS

- Identifier si la vente du bien sera soumise à plus-value immobilière et conseiller en conséquence les clients sur l'opportunité d'une vente.
- Mesurer l'ordre de grandeur de la plus-value immobilière imposée

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis n'est nécessaire.
- Cette formation s'adresse tant aux professionnels débutants qu'aux professionnels confirmés.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Durée : 4 heures (Distanciel collectif)
- Tarif : 140€ HT (168€ TTC)
- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Effectif minimum : 3
- Effectif maximum : 16

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Moyens pédagogiques: support dématérialisé, livret de formation comprenant des études de cas concrets, des QCM, des exposés théoriques.
- Moyens de suivi: mises en situation, résolution collective d'exercices
- Moyens d'évaluation des acquis: Quiz d'entrée et de sortie
-

CONTACT :

- Formateur : Violaine de Boisgelin
- @ : contact@lexiformations.com
- Tél : 06.69.57.06.19

PROGRAMME

Introduction

- Rappel succinct du calcul de la plus-value immobilière
- Rappel des cas d'exonération de plus-value

I. Les cas d'imposition de la plus-value immobilière liés à la situation particulière des clients

- Cas des couples en instance de séparation ou de divorce
- Cas particulier des indivisaires (bien détenu en indivision)
- Cas du bien détenu via une SCI (soumise à l'IR ou à l'IS)
- Cas des biens reçus par succession ou donation

II. Les cas d'imposition de la plus-value immobilière liés à la nature du bien vendu

- Cas de la résidence principale dans laquelle le vendeur exerce son activité professionnelle
- Cas du terrain détaché
- Cas de la cession d'une partie de la résidence principale
- Cas du bien loué vide/meublé
- Cas des expropriations ou préemption (et exonérations possibles sous conditions)
- Cas de la résidence secondaire (et exonération possibles sous conditions)

Pour toutes nos formations, merci de vous inscrire en nous contactant par téléphone au 06.69.57.06.19.

Votre demande d'inscription sera traitée dans un délai de 2 jours ouvrés. Une inscription est possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.

L'inscription est réputée acquise lorsque la convention de formation est retournée signée.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier ensemble la faisabilité de votre projet de formation.

Mises en situation et travail sur des cas pratiques

Organisme de formation professionnelle n° 76341176334

Lexi Formations